

Le Tribunal Administratif colombien annule la sentence contre le maire de Bogota



Bogota, 15 janvier (RHC- PL- AFP)- Le bureau du Tribunal Administratif de Cundinamarca, en Colombie, a annulé la sentence émise par le bureau du procureur le 9 novembre dernier et ratifiée lundi, qui avait destitué et inhabilité pour 15 ans le maire de Bogota , Gustavo Petro.

Le magistrat José María Armenta s'est prononcé en faveur de la protection des droits présentée fin décembre dernier par l'agent de police José Pérez , qui a indiqué que le verdict violait le droit de Gustavo Petro d'élire et d'être éligible.

Le Tribunal a ordonné aussi au président colombien, Juan Manuel Santos, de s'abstenir d'appliquer la décision administrative disciplinaire de destitution imposée par le bureau du procureur contre Gustavo Petro.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/11364-le-tribunal-administratif-colombien-annule-la-sentence-contre-le-maire-de-bogota>



Radio Habana Cuba